

Adultes âgés: les oubliés de la formation

Débat à l'occasion de la sortie de l'ouvrage éponyme de Roland J. Campiche, Afi Sika Kuzeawu, avec Jacques Lanarès, Sandrine Fellay Morante et Denis Berthiaume

PROGRAMME

Bienvenue et introduction

- Dario Spini, Directeur du Pôle de recherche national LIVES - Surmonter la vulnérabilité: Perspective du parcours de vie (PRN LIVES)

Débat

- Roland J. Campiche, sociologue, Prof. honoraire de l'Université de Lausanne
- Yves Dunant, médecin, Prof. honoraire de l'Université de Genève - Département des neurosciences
- François Höpflinger, sociologue, Prof. honoraire de l'Université de Zurich
- Christiane Jacquet-Berger, ancienne présidente du Conseil suisse des aînés
- Guy Parmelin, Conseiller national, membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé
- Géraldine Savary, Conseillère aux Etats, Présidente de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
- Guy Suchet, Directeur des affaires sociales, Fédération des entreprises romandes, Genève, Président de la Fondation Force nouvelle

Animation

- Manuela Salvi, journaliste, Radio Télévision Suisse

Conclusions

- Philippe Terrier, Prof. honoraire de l'Université de Neuchâtel, Directeur de l'Université du 3e âge de Neuchâtel, Président de la Fédération Suisse des Universités du 3e Age

La discussion sera suivie d'un apéritif.

Roland J. Campiche, Afi Sika Kuzeawu, avec J. Lanarès, S. Fellay Morante et D. Berthiaume

Adultes Aînés : les oubliés de la formation

Pourquoi continuer à se former quand on a atteint l'âge de la retraite? Inutile? Coûteux? Plus d'un million et demi de Suisses sont des piliers invisibles de la vie sociale et politique de ce pays, générant de nouveaux besoins en formation. Il s'agit d'y répondre, en les cernant avec soin pour apporter une réponse qui soit adaptée à une population qui a acquis, au fil de la vie, compétences et expériences. La pédagogie elle aussi doit tenir compte de cette situation.

La formation des Adultes Aînés ainsi conçue apportera des éléments propres à donner sens à ce moment de la vie et des clés pour comprendre un monde qui change. Neuf universités du 3e Age s'efforcent aujourd'hui de relever ces défis en proposant des programmes pertinents, avec l'appui des universités locales. Mais leur organisation est fragile, car elles ne sont guère reconnues publiquement.

En six chapitres bien documentés, ce livre analyse la situation actuelle, décrypte les besoins en formation, légitime sa mise en oeuvre, décrit les institutions existantes et esquisse la pédagogie à inventer. Il s'agit de séduire et non d'imposer. Cantons, Confédération et membres du 2e Age doivent prendre au sérieux une des grandes mutations de la société contemporaine, caractérisée par l'avènement d'adultes motivés et responsables, mais à la retraite!

Docteur et professeur de sociologie de la religion de l'Université de Lausanne de 1970 à 2001, Roland Campiche a fondé l'Observatoire des religions en Suisse en 1999. Il a été le président de la Société internationale de sociologie des religions de 1991 à 1995. Roland Campiche est professeur honoraire de l'UNIL et président honoraire de l'Université des seniors du canton de Vaud. Il poursuit aujourd'hui des recherches sur la "formation la vie durant".

Afi Sika Kuzeawu est économiste, sociologue et musicienne.

Jacques Lanarès, neuropsychologue, est professeur à la Faculté des SSP de l'Université de Lausanne. Son enseignement touche à la formation des adultes.

Sandrine Fellay Morante, master en sciences de l'éducation, est formatrice d'adultes et directrice du Centre de compétences et gestion des carrières à IMAD.

Denis Berthiaume est docteur en psychopédagogie de l'Université McGill et vice-recteur chargé de la qualité académique à la HES-SO.

ANTIPODES

Roland J. Campiche et Afi Sika Kuzeawu

ADULTES AÎNÉS LES OUBLIÉS DE LA FORMATION



Nb pages 172

ISBN 978-2-88901-094-3

[Le livre est publié avec le soutien de la Fondation Leenaards, de la Fondation Champ-Soleil, de la Société académique vaudoise et de Connaissance 3.]

Veuillez me faire parvenir au prix de: CHF 20.00 / 14 euros (+ frais d'envoi)

... ex. de: Adultes Aînés : les oubliés de la formation

Nom:

Prénom:

Adresse:

No postal et localité:

Courriel:

EDITIONS ANTIPODES

CASE POSTALE 100

1000 LAUSANNE 7

SUISSE

Adultes âgés : les grands oubliés de la formation

jeudi 28 août 2014

Soutenez REISO: abonnez-vous!

Il est urgent de créer un vrai espace de formation des adultes âgés. Un espace reconnu et élargi qui nous oblige à repenser la vieillesse et, surtout, les raisons éthiques et citoyennes de se former pendant toute la vie. Par Roland J. Campiche.

« Adultes Aînés : les oubliés de la formation », de Roland J. Campiche, Afi Sika Kuzeawu, avec la collaboration de Jacques Lanarès, Sandrine Fellay Morante, Denis Berthiaume, Editions Antipodes, Lausanne, 2014, 172 pages.

En souscription au prix de CHF 16.- (+ CHF 2.50 de frais de port) jusqu'au 15 septembre 2014 minuit, par simple commande à info@reiso.org [mailto:info@reiso.org]. Le prix de vente public sera de CHF 20.-

Table ronde sur ce thème le jeudi 18 septembre 2014 de 17h à 19h à Lausanne, Hôtel Continental. En savoir plus sur [cette page](#)



Les idées toutes faites limitent la compréhension du vieillissement à un processus de perte, voire à un temps d'agonie ! Dans cet article et dans l'ouvrage qu'il présente, nous désignons les cohortes de ce nouvel âge par l'expression « adultes âgés » pour stipuler qu'il s'agit d'acteurs sociaux à part entière et non d'une espèce à protéger. Car un défi nous est lancé par ces bouleversements touchant le cours de l'existence. Comment marier cette nouvelle réalité au droit conféré à chacun et à chacune de recevoir une formation la vie durant. Autant il apparaît « naturel » que les enfants dès 4 ans entrent dans un système de formation, autant il apparaît « normal » que les personnes ayant dépassé les 65 ans n'apparaissent plus dans les statistiques de la formation continue. Après la mort sociale, voici la mort cognitive !

Mais le défi va bien au-delà. En abordant le droit à la formation des adultes âgés, c'est le statut et la raison d'être du savoir et de sa diffusion qui entrent en discussion. S'agit-il d'un droit visant exclusivement la socialisation primaire et la préparation à l'exercice d'une profession rémunérée ou d'un droit plus large, favorisant la vie, l'épanouissement personnel et la participation citoyenne à la vie de la société ?

Depuis les années 1970, les Universités du Troisième Age (Uni3) ou Universités des Seniors tentent un peu partout en Europe et en Amérique du Nord d'offrir aux adultes âgés des programmes d'« apprentissage la vie durant », idée chère aux organisations internationales, mais quasi ignorée sur le plan national. Même si elles sont le plus souvent liées par un accord avec une université locale, ces universités n'apparaissent pas dans l'organigramme du système de formation. Plus est, elles ne touchent qu'une partie infime de la population concernée, faute de moyens et de soutiens

suffisants.

De la formation professionnelle...



© Cello Armstrong | Fotolia

A quoi attribuer la résistance de cette inscription dans le système de formation ? Premièrement aux représentations touchant l'âge de la retraite. Deuxièmement à la tendance croissante de lier formation et exercice d'une profession rémunérée, illustration de la prééminence dans notre société du « Dieu Dollar » comme le chantait Gilles, le poète vaudois. Entamée avec l'objectif de justifier l'existence d'un espace de formation pour les seniors, notre recherche s'est vue pousser insensiblement à viser plus large. Elle questionne la philosophie qui nourrit la raison d'être de la formation

et de la communication du savoir. Et elle oblige à se poser une question essentielle : au fond, pourquoi est-ce qu'on apprend ?

Pour Dominique Kern, « à l'intérieur des sciences de l'éducation françaises, les adultes âgés ne sont pris en compte que par un nombre très restreint de chercheurs et l'enseignement universitaire de cette approche est très peu répandu. Dans le domaine sociologique, les universitaires s'intéressant à la question de la formation des adultes âgés ne se situent pas dans le réseau thématique qui traite l'éducation et la formation mais dans celui qui s'intéresse au vieillissement et aux parcours de vie. Tenant compte de ces faits, le développement d'une discipline s'intéressant à la formation des adultes âgés en partant non de la variable "âge" mais de la variable "formation" représente une option intéressante. » [1]

Ce constat porte sur la France, mais on peut l'appliquer sans autre à la Suisse et probablement avec des nuances à l'ensemble de l'Europe et du monde. L'absence de la problématique, voire de toute mention de la formation des adultes aînés dans la récente Loi fédérale sur les hautes écoles et dans la Loi fédérale en gestation sur la formation continue en constitue une démonstration suffisante. En Suisse, le cercle des initiés se limite aux responsables des Uni3, à quelques dirigeants de hautes écoles et à quelques rares politicien-ne-s. A quoi attribuer cet état de fait ? On peut avancer quelques hypothèses.

1. **Le manque d'information.** A considérer le nombre d'articles portant sur le vieillissement de la population suisse et mondiale, on a peine à retenir ce type d'explication. Les données concernant la part croissante des adultes aînés dans la pyramide des âges sont répétées à l'envi. Les résultats des enquêtes sur l'amélioration de la santé des « personnes âgées » sont largement diffusés. Donc, il faut chercher ailleurs.
2. **Les représentations des retraités.** La retraite apparaît toujours comme le passage à une période de non-faire justifiée par le droit à un repos bien mérité après une existence de dur labeur. Par rapport à ces « retraités », la société se sent un devoir d'assistance économique (AVS, pension), médicale (soins à domicile, EMS) et sociale (animation des loisirs). Même quand on est conscient du rôle social des retraités (prise en charge des petits-enfants et de la vie associative), l'idée qu'ils ont besoin de continuer à se former pour exercer ces responsabilités ne s'est pas imposée, sans compter qu'ils ont besoin se former simplement pour vivre. Les retraités ne sont plus considérés comme des adultes, ils forment une autre catégorie qui joue dans une autre ligue que les « travailleurs ». En fait, la notion d'adultes aînés n'a pas de support social.
3. **L'absence d'une conception globale de la formation.** L'observation de la politique fédérale en matière de formation avec la responsabilité de ce secteur déplacée au Département de l'économie illustre le rétrécissement conceptuel : on se forme pour gagner sa croûte et assurer la prospérité du pays. Il n'existe plus de réflexion philosophique et sociétale sur les autres rôles de la formation.

Deux lieux peuvent être distingués dans ce tableau somme toute assez noir. La formation des travailleurs seniors fait l'objet d'une attention croissante, conséquence de la perception de l'allongement de la vie et de la nécessité de retarder la retraite qui coûte cher ! Par ailleurs, les recherches les plus récentes sur les maladies dégénératives font apparaître le rôle préventif et curatif de l'exercice du cerveau [2]. Dans les deux cas, signes des temps, la question du financement de cette nouvelle donne sociétale constitue un motif central de l'intérêt porté au dossier formation. Le caractère restrictif de cet intérêt étonne par rapport aux envolées des grandes institutions internationales (ONU, Unesco, Conseil de l'Europe) sur les droits des personnes âgées et en particulier sur le slogan « la formation la vie durant ». On en use sans en voir les implications réelles et en trompant, probablement involontairement, le public et singulièrement les intéressés négligés.

... à la formation des citoyen·ne·s

La Commission des Communautés Européennes a précisé le sens de la formation la vie durant : « *Toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi.* » Derrière cette définition se profile une conception de l'homme et de ses droits dont on retrouve une trace dans la Constitution fédérale [3], mais sans élan symbolique. L'idée que la formation est nécessaire à l'épanouissement du citoyen n'est guère affirmée.

Pourtant, la conscience de l'importance de cette formation/information pour donner un sens et un but à la vie des seniors existe. Les Osher Lifelong Learning Institutes aux Etats-Unis ou les programmes mis en place en Allemagne depuis 2008 le prouvent. Mieux, la Commission des Communautés européennes a enjoint les universités à faire preuve « d'une ouverture plus grande pour offrir des formations aux étudiants à des stades ultérieurs de leur vie ». Elle spécifie clairement à quel niveau cette formation doit se situer, compte tenu du fait que les *boomers* parvenant à l'âge de la retraite ont souvent atteint un niveau de formation supérieur et que ce phénomène ne va que s'accroître.

Gouverner c'est prévoir : le soutien actuel donné par les Universités, EPF et HES aux Uni3 doit non seulement être reconnu, mais aussi élargi et articulé. Ce projet devra relever de multiples défis spécifiques. J'en relève trois qui me paraissent particulièrement importants.

1. Le premier défi est difficile à entendre. Il résulte de « la peur de vieillir » qui rend les édiles au pouvoir et les leaders moyens d'opinion, sans compter le peuple ordinaire, prompts à sauter une étape, celle du nouvel âge de la vie, disons de 60 à 85 ans, pour se soucier avant tout du « grand âge » qui appelle des mesures socio-sanitaires plébiscitées. L'enjeu sera donc de leur prouver qu'ils auront besoin tout de suite après leur retraite professionnelle, et même avant, d'entretenir et d'élargir leurs compétences pour rester dans le coup et mieux vivre l'étape suivante.
1. Le second est de nous rappeler que nombre de nos concitoyens conservent une image très négative de l'école et de la formation. La pénibilité de leur parcours professionnel les fait aspirer au moment de la libération du travail à une bouffée de farniente. Il faudra les séduire en leur faisant saisir que c'est leur liberté qu'ils élargissent par le biais de la formation. Dans notre société hyper médiatisée, le savoir bien tempéré constitue l'accès privilégié à la distance critique permettant de ne pas se laisser asservir par le convenu ou le correct, ainsi que par le sentiment d'avoir acquis un savoir intangible. Tel est, à mon sens, l'orientation éthique qui sous-tend ce plaidoyer pour la formation des adultes aînés.
1. Troisième défi, ce projet d'espace de formation n'aura d'impact que s'il réussit à marier ou à articuler les deux perspectives de l'âge et de la formation. La question de la discipline de référence me paraît secondaire par rapport à la nécessité de dessiner une pédagogie qui tienne

pleinement compte des acquis, savoirs et expériences, tout en les questionnant et les renouvelant, dans une perspective non de dénigrement, mais de créativité continue.

Donc, et c'est un grand enjeu, il convient de promouvoir un espace où le savoir est respecté, recherché, travaillé parce qu'il n'est plus progressivement considéré comme un acquis, mais comme une richesse en croissance.

Roland J. Campiche, professeur honoraire de l'Université de Lausanne, Uni3, Lausanne

Votre avis nous intéresse. Vous aussi, participez aux débats de REISO et envoyez-nous une réaction, un éclairage ou un commentaire [en cliquant ici \[mailto:commentaire@reiso.org\]](mailto:commentaire@reiso.org) .



[1] Dominique Kern, dans la revue Savoirs N° 26-2011, intitulée « Vieillissement et formation des adultes », pages 52-53.

[2] Middleton et Yaffe, 2009, pages 1210 et 1213

[3] Art. 19 et art. 64.

Recommander 4 personnes le recommandent. [Inscription](#) pour voir ce que vos amis recommandent.

Pôle de recherche national LIVES

Surmonter la vulnérabilité : Perspective du parcours de vie

La mondialisation de l'économie, la pluralisation des formes de familles, le vieillissement de la population et les réformes de l'Etat social entraînent de nouvelles formes d'insécurité et d'inégalités sociales. Le PRN « LIVES – Surmonter la vulnérabilité : perspective du parcours de vie » s'intéresse aux effets de la société postindustrielle sur les individus. Il conduit des études longitudinales et interdisciplinaires sur les trajectoires d'environ 25'000 personnes en Suisse afin d'observer les dynamiques de stress et de ressources à travers tous les domaines de la vie, dans les interactions sociales et dans le temps. Un des objectifs majeurs est de favoriser l'émergence de mesures sociopolitiques innovantes.

Soutenu par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, le PRN LIVES fait appel à une coopération étroite d'environ 150 chercheuses et chercheurs en psychologie, sociologie, psychologie sociale, socioéconomie et démographie, rattachés aux universités de Lausanne, Genève, Berne, Fribourg et Zurich, ou encore à la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale.



La Fondation Leenaards

La Fondation Leenaards cherche à stimuler la dynamique créatrice dans l'arc lémanique. Elle atteint cet objectif en apportant son soutien à des personnes et à des institutions à même de déployer créativité et force d'innovation. Les projets culturels, « âge et société » et scientifiques sont retenus pour leur caractère novateur, leur qualité et leur ambition d'accompagner les mutations rapides de la société.

Dans le domaine « **âge et société** », la Fondation Leenaards contribue à faire de l'augmentation de l'espérance de vie une opportunité à saisir tant pour l'individu que pour la société. Elle agit dans les axes thématiques suivants :

- qualité de vie, autonomie et lien social au-delà de l'âge de la retraite,
- dimensions relationnelles et spirituelles de la prise en soin et de l'accompagnement des personnes âgées,
- place des personnes âgées dans la société.

Organisation

Présidé par Pierre-Luc Maillefer, le Conseil constitue l'organe décisionnel de la fondation. Dans ses orientations stratégiques et ses choix, celui-ci s'appuie sur quatre commissions d'experts, des jurys ad hoc pour l'attribution des bourses et prix Leenaards, ainsi que sur une équipe de direction menée par Peter Brey.

Dans le domaine « âge et société », la Fondation Leenaards :

- soutient des projets, répondant aux critères ci-dessus, soumis par des organismes, associations et institutions vaudoises ou genevoises
- est partenaire, avec Pro Senectute Vaud et le SASH, du projet « Quartiers solidaires »
- lance chaque année un appel à projets de recherche « Qualité de vie des personnes âgées »
- contribue au financement du Centre Leenaards de la mémoire ainsi que d'une chaire en soins palliatifs gériatriques au CHUV
- s'engage, avec différents partenaires, pour développer des offres de formation innovantes en faveur de la qualité de vie des personnes âgées.

Depuis le décès de son fondateur, Antoine Leenaards, en 1995, la Fondation Leenaards a accordé à ce jour plus de 143 millions de soutiens dans ses trois domaines d'action.

Colloque Leenaards « personnes âgées »
mardi 7 octobre 2014, 14h – 18h, Centre Général Guisan à Pully
inscription à social@leenaards.ch

Fondation Champ-Soleil

La Fondation, dont le siège est à Lausanne, a pour but :

- De maintenir des contacts entre les ancien(ne)s élèves de l'Ecole de Champ-Soleil et leur apporter un soutien financier ;
- D'aider, financièrement, des personnes professionnellement qualifiées à acquérir un complément de formation en culture biblique ou théologie et d'aider des personnes ayant à se former en matière sociale, éducative ou relationnelle pour l'exercice de certains ministères. Les ultimes bénéficiaires des interventions de la Fondation doivent être, en principe, des personnes malades, handicapées ou diminuées par l'âge.

La Fondation pourra accessoirement :

- Entreprendre ou participer à des actions de portée générale et de longue durée dans le cadre des buts décrits ci-dessus ;
- Gérer des fonds spéciaux au bénéfice des personnes âgées ou infirmes (ce qui inclut les « anciens » de Champ-Soleil) ;
- Se charger de tâches ou de fonctions de nature sociale confiées par des corporations publiques ou privées visant à promouvoir la formation de personnes se destinant à venir en aide aux personnes âgées ou infirmes ;
- Gérer librement la fortune dans le cadre des dispositions mentionnées ci-dessus conformément aux dispositions de l'art. 86a du Code Civil suisse et dans les limites qui y sont fixées.

Worbentalstrasse 32, 3063 Ittigen / Berne
Tel. 031 924 11 00
E-Mail: info@ssr-csa.ch

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie
3003 Berne

Loi fédérale sur la formation continue – prise de position du Conseil Suisse des Aînés (CSA)

Madame, Monsieur,

L'avant-projet de loi sur la formation continue, soumis en procédure de consultation le 9 novembre 2011 a retenu toute notre attention et nous vous remercions d'avoir consulté officiellement le Conseil Suisse des Aînés (CSA). Après une consultation des instances du CSA, nous sommes en mesure de vous faire connaître la prise de position suivante :

Considérations générales

Dans un monde en pleine mutation économique, dans lequel le savoir et les progrès technologiques, mais aussi les défis liés à la globalisation, à l'environnement et à l'énergie ne cessent de s'accroître, la formation tout au long de la vie prend une importance prépondérante. Encore faut-il, pour chaque individu, être en mesure de suivre des formations continues pour se donner les moyens de rester actif professionnellement, individuellement et socialement. La situation actuelle en Suisse révèle une grande disparité entre les personnes déjà très bien formées à la base qui suivent volontairement et régulièrement de nouvelles formations et celles qui ont perdu, au fil des années, les compétences de base ou l'envie de les développer. Ces dernières sont beaucoup plus vulnérables et sont souvent démunies face aux offres de formation continue. Or, la loi-cadre proposée ne répond que partiellement à cette question fondamentale. Pour le CSA, cette loi doit être l'opportunité de rétablir un meilleur équilibre dans l'égalité des chances et de lutter avec efficacité pour l'intégration de toutes et tous dans la société actuelle, quel que soit son âge. La mise à niveau des connaissances de base, le développement de l'offre de formations et la validation des acquis doivent devenir les piliers de cette nouvelle loi.

Points positifs de la nouvelle loi

- C'est la première fois, qu'au niveau fédéral, on ose aborder le problème de la formation continue dont on parle pourtant depuis longtemps.
- Les différentes lois fédérales qui se rapportent de près ou de loin à la formation sont réunies dans une seule et même loi. Cette coordination était absolument nécessaire.
- La Confédération veut créer de meilleures conditions d'accès à la formation continue.

- Les organisations nationales fournissant des prestations de formation peuvent être subventionnées
- Il est important aussi de signaler que la nouvelle loi sur la formation continue prévoit une réglementation pour le maintien des connaissances de base des adultes.

Points négatifs ou critique de la nouvelle loi

En voulant créer une loi-cadre, il était cousu de fil blanc que cette loi ne pourrait répondre à toutes les attentes placées en elle. De l'avis du CSA, c'est une occasion manquée. Certes les employeurs, tant publics que privés, sont tenus de favoriser la formation continue de leurs collaborateurs. En outre, la Confédération et les cantons contribuent à ce que la formation continue soit accessible à chacun en fonction de ses capacités. Malheureusement, ces bonnes intentions risquent de rester un miroir aux alouettes. Sans contraintes ni sanctions, nous doutons fort que cette loi soit efficace pour combler les disparités des connaissances parmi la population.

La loi ne favorise aucunement les groupes-cibles qui ont un déficit dans leur formation. Nous pensons spécialement aux adultes n'ayant pas réussi une formation professionnelle directement à la sortie de l'école obligatoire; aux personnes à l'aide sociale suite aux aléas de la vie; aux travailleurs peu qualifiés subissant une période de chômage; aux femmes souhaitant reprendre une activité professionnelle suite à la période consacrée à l'éducation de leurs enfants; aux migrants dont les diplômes ne sont pas reconnus dans notre système de formation ou qui sont peu ou pas formés.

La formation continue tout au long de la vie est un objectif prioritaire de la nouvelle loi. Tout au long de la vie veut aussi dire qu'elle devrait s'appliquer aux aînés, qui constituent un groupe-cible de près de 2 millions de personnes en Suisse. Pourtant, rien n'est dit à ce sujet dans cette loi-cadre. La loi ignore que le fossé informatique et d'information ne cesse de croître. Ce groupe-cible ne pourra pas le combler sans qu'une formation continue organisée soit mise sur pied. Il devrait avoir la possibilité de remettre à jour ses connaissances, non seulement dans le domaine technologique où des lacunes de formation sont si vite accumulées, mais aussi dans les domaines social environnemental et énergétique. Du fait, des progrès fulgurant dans le domaine de l'information, une bonne partie des aînés deviennent rapidement des exclus de la société.

Des projets de formation continue en faveur des groupes cibles cités plus haut doivent être mis pied rapidement et financés par un fonds à la charge de la Confédération, des cantons et des employeurs qui ne font aucun effort dans la formation continue de leurs employés. En leur offrant cette opportunité et en relevant ce défi, c'est toute la société qui en bénéficierait.

Revendications:

- **La Conférence sur la formation continue, composée de représentants de la Confédération et de cantons, qui aura pour mission d'assurer la coordination de la formation continue et d'observer son développement devrait être étendue à tous les partenaires sociaux, y compris des représentants des aînés.**
- **Pour que la loi-cadre puisse s'appliquer aux groupes-cibles cités plus haut, il conviendrait d'instaurer et d'alimenter un Fonds spécial pour soutenir des projets de formation continue des adultes et de toutes celles et tous ceux qui**

accusent un déficit dans leur formation initiale ou souhaitent améliorer ce qu'ils ont acquis.

- **La validation des acquis pour tous les groupes-cibles et en particulier pour les aînés issus de la migration doit être spécifiée et répertoriée afin que ceux-ci aient une chance de faire valoir leurs connaissances de base et faire reconnaître une formation acquise ailleurs..**


Par sa contribution, le CSA a voulu apporter sa contribution à l'élaboration d'une loi sur la formation continue efficace et crédible. Il souhaite qu'il soit dûment tenu compte de ses critiques et revendications.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Conseil Suisse des Aînés (CSA)



Christiane Jaquet-Berger
co-présidente



Karl Vögeli
co-président

Les oubliés de la formation continue

Notre pays se dote enfin d'une loi cadre concernant la formation continue mais ne paraît concevoir la formation qu'en vue de favoriser l'emploi et le développement professionnel. Sans établir de lien avec les grands discours sur l'heureuse augmentation de l'espérance de vie et le souci du maintien de la santé tout au long de l'existence. Sans prendre en compte le nombre de retraités qui sont les indispensables piliers de la société, tant dans le domaine des proches aidant ou de la garde des petits enfants que dans celui de la participation bénévole à des projets d'intégration, de culture ou de partage.

Le plaidoyer de Roland Campiche dans son livre « ADULTES AINES, les oubliés de la formation continue » vient donc à son heure. Celui qui a permis de créer « Connaissance 3 », celui qui sait combien la formation donne du sens à la vie et qui défend le développement d'une pédagogie renouvelée sait de quoi il parle. Simplement, au fil des pages, il développe des arguments et des preuves de ce qui est indispensable et possible. Les recherches sur les retraités montrent d'ailleurs que ceux qui participent à une activité d'apprentissage sont en meilleure santé et vivent mieux, ce qui va de pair avec une diminution des coûts des soins de santé, un argument qui ne devrait pas laisser insensible la Confédération.

Or, l'auteur remarque que ceux qui arrivent à l'âge de la retraite paraissent sortir soudainement de la catégorie des adultes pour être catalogués dans celle des « seniors », des « aînés », voire des membres du 3^{ème} ou du 4^{ème} âge, comme s'il s'agissait d'une nouvelle espèce protégée, sans potentiel. Comme si la formation continue ne les concernait plus.

Certes, il y a une grande disparité entre les personnes déjà bien formées à la base et qui ont eu la possibilité d'entreprendre de nouvelles formations et celles qui ont perdu, au fil des années, des compétences ou l'envie de les développer. L'âge de la retraite est une occasion fantastique de rétablir un meilleur équilibre et de lutter avec efficacité pour l'intégration de tous et de toutes dans la société actuelle.

Les associations de retraités savent combien donner l'occasion d'organiser ou de participer à des animations, à des activités sociales et culturelles, à des aides ponctuelles comme le remplissage des feuilles d'impôts pour leurs concitoyens, permet de développer des compétences et l'estime de soi.

Puisse l'utile ouvrage de Roland Campiche faire comprendre qu'il doit y avoir dans notre société un projet humain de vie allant de la naissance à la mort.

Christiane Jaquet-Berger
députée
présidente AVIVO suisse
co présidente FARES/VASOS
ancienne co présidente du CSA

Lausanne, le 16 septembre 2014

Adultes âgés : les oubliés de la formation

Le livre de Roland Campiche, *Adultes âgés : les oubliés de la formation*, vient à point nommé et jette un pavé dans la mare des politiciens. Fruit d'une longue recherche interdisciplinaire qui s'appuie notamment sur la sociologie, la psychologie sociale, la pédagogie, l'économie, le droit, la médecine, les sciences politiques, la démographie et l'histoire, il comble un vide dans la mesure où les besoins en formation des 60-85 ans n'ont guère été étudiés et sont généralement ignorés des instances officielles.

L'auteur met l'accent sur le changement fondamental que connaît notre société depuis quelques décennies : le vieillissement de la population et la flexibilisation du passage à la retraite. Après la vie professionnelle, il reste du temps pour de nombreuses activités familiales et sociales, physiques et intellectuelles. Continuer de s'instruire, de se cultiver, de s'informer est ressenti comme un plaisir et une nécessité, pour autant qu'on soit en bonne santé. Cela peut bien sûr se faire individuellement, mais les contacts avec d'autres personnes dans la même situation sont enrichissants et permettent souvent de sortir de la solitude.

Diverses institutions s'occupent en Suisse de la formation des âgés, dont les Universités du 3^e âge (U3a) - ou Seniorenuniversitäten - qui sont au nombre de 9 : conférences, cours, séminaires, visites culturelles, voyages constituent l'essentiel de leur offre et cela pour un prix modique. Elles sont toutes liées à l'une des universités du pays et peuvent ainsi compter sur la collaboration de professeurs et chercheurs chevronnés. Une enquête réalisée en 2012 a montré qu'elles rencontrent un grand succès et sont appelées à se développer.

Mais pour cela il faut de l'argent, des cantons ou de la Confédération. Or les milieux politiques ignorent le plus souvent le rôle important joué par les U3a et le travail énorme qu'elles accomplissent. Pour eux la formation continue est liée à une profession, donne lieu à une certification et s'arrête à l'âge de la retraite, ce qui ne les empêche pas de se ranger derrière les slogans à la mode tels que le « Long Life Learning » (Apprentissage tout au long de la vie).

C'est cette situation que déplore R. Campiche et contre laquelle il se rebiffe. Il demande avec raison une reconnaissance officielle des U3a, inscrite dans les textes légaux et accompagnée d'une aide financière. A cet effet il en appelle à un changement de mentalité : il faut accepter, d'une part, que la formation des âgés se fasse sans déboucher sur une évaluation, un diplôme et l'attribution de crédits et, d'autre part, qu'elle se fonde sur une pédagogie particulière dont la société tout entière peut tirer bénéfice. A long terme, le soutien accordé aux U3a et aux autres institutions formatrices permettra de faire des économies dans l'aide sociale et les dépenses de santé : en maintenant leurs neurones en éveil, les seniors mèneront une vie heureuse et seront moins sujets aux maladies dégénératives.

Prof. Philippe Terrier
Directeur de l'U3a de Neuchâtel
Président de la Fédération suisse des U3a